



Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons dès aujourd'hui lancer un appel à candidature pour l'utilisation des pneus en championnat de France extérieur (asphalte) piste 1/10 électrique pour les saisons 2023/2024.

Si vous êtes intéressés, vous devrez :

1.- Envoyez un dossier à l'adresse de la fédération de voitures radio commandées à l'attention du président avec les renseignements suivants :

- Nom du fabricant
- Garantie d'un stock suffisant pour permettre un approvisionnement régulier dès le mois de janvier 2023 et tout au long des 2 saisons.
- Réseau de distribution (il faut que n'importe quel magasin de modélisme puisse être approvisionné quel que soit son volume de commandes)
- A titre confidentiel : prix de vente HT maximum aux magasins garanti pour toute l'année. Il n'est en effet pas dans les attributions de la fédération d'intervenir dans la politique commerciale de distribution des produits et il n'est donc pas possible de raisonner sur le prix de vente public TTC, chacun étant libre de pratiquer la marge qu'il souhaite.

L'enveloppe devra bien comporter vos noms et adresses, la mention "Proposition pneus 1/10 électrique extérieur 2020-2021" et une référence.

La proposition elle-même devra être faite sur du papier sans en tête avec seulement la référence indiquée sur l'enveloppe pour garantir l'impartialité du choix (les enveloppes resteront au secrétariat jusqu'à la fin de la sélection).

2. Faire parvenir au consultant de la discipline (Mr JOST Julien 161 rue des peupliers 74300 Thyez) 5 trains des pneus proposés pour permettre à des pilotes de procéder à des essais comparatifs quant à la qualité, les performances, l'usure.

La date limite d'envoi du dossier est fixée au 8 mai 2022, cachet de la poste faisant foi. La date d'envoi des échantillons est fixée au 15 mai 2022, cachet de la poste faisant foi.

La sélection sera faite pour le 30 septembre 2022 au plus tard et communiquée sur le site de la Fédération.

Caractéristiques de la fourniture :

- Conforme règlement EFRA
- Conforme règlement FFVRC piste électrique
- **Le sachet doit être scellé** (pour ouverture au contrôle technique) - L'étiquette du sachet doit faire clairement apparaître la mention "FFVRC 2023-2024" lors de la distribution sur ces 2 années.

La fourniture sera évaluée sur les critères suivants (outre son prix) :

- Résistance mécanique du pneu et de la jante
- Durée de vie - Homogénéité de la performance du pneu lors des 3 premiers packs
- Qualité du collage et facilité de mise en œuvre - Performance - Accessoirement esthétique et sensation de pilotage.

Nous vous rappelons : Le choix du type de roues autorisé est fait pour un an reconductible automatiquement l'année suivante sauf problèmes (qualité, difficultés d'approvisionnement, augmentation du prix....)"

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Claude Tranvouez  
Référént Piste 1/10 électrique FFVRC